

Compte-rendu audience intersyndicale du 15 avril 2013

étaient présents : le DASEN, le SG, Mme Hermantier, Mme Mercy, SNUipp et SGEN

1 - circulaire temps partiel :

■ le SNUipp demande la suppression de la clause abusive concernant le temps partiel pour donner des soins à conjoint ou enfant qui prévoyait d'adresser tous les 6 mois un certificat médical établi par un praticien hospitalier.

"cette clause vient de la circulaire du Recteur. Nous allons vérifier si elle est prévue par les textes et la supprimer si ce n'est pas le cas, le temps partiel étant accordé pour l'année, le certificat médical est fourni pour l'année."

■ le 80% pour 4,5 jours : "si nous le proposons, ce sera uniquement un effet d'affichage car il est impossible à mettre en œuvre dans le 65".

le SNUipp demande ce qu'il en sera l'an prochain quand toutes les écoles seront à 4,5 jours. "Nous espèrons que la copie sera revue étant donné que les écoles vont fonctionner avec des horaires différents et des volumes horaires par demi-journées différents. difficile de faire les calculs en projection ..."

le SNUipp rappelle que le 80%, même s'il est appliqué avec 1 journée libérée par semaine, est de fait une annualisation pour les enseignants des écoles puisqu'il impose forcément un complément de service "massé" à un moment ou à un autre.

"Le DASEN regrette que ce complément ne se fasse pas au moment où il aurait besoin de plus de personnel (janvier/février)." Le SNUipp lui demande d'interroger les collègues pour savoir s'ils seraient prêts à faire ce complément à cette période là pour pouvoir bénéficier de ce 80%.

Le SNUipp déclare que les collègues doivent avoir le choix de la période de rattrapage, et qu'elle ne doit pas leur être imposée, mais si les collègues le souhaitent ...

- le 80% massé (en début ou en fin d'année scolaire) : demandez-le s'il vous intéresse, les services examineront.
- la fiche à retourner:
- il y a une erreur : la quotité 4 demi-journées pour semaine à 4,5 jours est une erreur. Il ne faut pas la demander, elle ne sera pas traitée.
- il faut remplir les 2 parties (partie 4 jours et partie 4,5 jours) si vous avez participé au mouvement et que vous avez demandé des écoles qui passent à 4,5 jours en 2013.

D'une façon générale, toutes les demandes seront examinées au cas par cas, donc, demandez ce qui vous intéresse!

2 - Questions posées par le SNUipp65

- MCS tit mob 2012 : le SNUipp demande qu'ils soient traités comme toutes les MCS (maintien des 5 pts s'ils sont sans poste ou s'ils ont obtenu un poste classé dans les derniers voeux de leur mouvement 2012. à suivre ...
- frais de déplacement tit mob : impossible de "lire" le relevé. Le DASEN reconnaît le problème, mais celui-ci ne relève pas de sa compétence. Il nous conseille de faire remonter à qui de droit. Le SNUipp lui demande également d'intervenir pour faire évoluer le doc à destination des collègues (édition d'un pdf comme pour le mouvement par ex).
- nombres de PES: 12 pour l'année scolaire 2013/2014
- nombre de lauréats du CRPE 2013-2ème session : 12 étudiants sous contrat pour leur tiers temps en classe, tiers temps réparti de la façon suivante :
- 36 semaines en stage filé seront affectés aux décharges de directeurs à 4 classes et à 4 jours

et

- environ 3 semaines en stage massé pour formation continue des enseignants qui libèreront leur classe.

3 - Informations données par le DASEN

- si le poste RASED de Tarbes-Ouest reste vacant à l'issue du mvt il sera affecté au RASED Tarbes-Ouest. Accord des syndicats.
- demande de l'IEN de VVA de modifier l'école de rattachement du poste de brigade d'Orleix: pour le SNUipp, il il fallait le faire en carte scolaire et avant le mouvement de façon à ce que la collègue sache que ce rattachement serait modifié. Rien n'empêche qu'un collègue rattaché à une école aille faire un remplacement dans l'école voisine: il suffit de payer les frais afférents. Les collègues tit mob ont autant le droit que les autres de choisir leur poste quand ils font leur mouvement. Par ailleurs, c'est le DASEN qui a voulu un rattachement à une école et non à la circonscription pour économies les frais liés aux remplacements. Pas d'accord des syndicats.
- Mme Despiau reste en fonction d'IEN jusqu'à la fin de l'année scolaire. Elle est en charge nortamment d'une mission sur les rythmes scolaires.